



PUY\_DE\_DOME

## Un maire bien formé en vaut deux

Un maire bien formé en vaut deux

geraldine.messina@centrefrance.com

Ils ont pris leurs fonctions il y a deux mois à l'issue des élections municipales et pour près de la moitié d'entre eux, nouvellement élus, c'est encore la découverte du poste et des charges qui vont avec. L'université des maires, organisée hier à Cébazat par l'Association des maires du Puy-de-Dôme (AMF 63) était pensée pour eux.

« Notre association a cinq missions : représenter, conseiller, défendre, informer et former les élus », rappelle Flavien Neuvy, président de l'AMF 63. Et de formation, il a été question avec des ateliers sur le statut de l' élu, la préparation et le financement de son projet communal, le fonctionnement du conseil municipal, les fondamentaux de la commande publique, la responsabilité civile et pénale des élus ou encore l'exercice des pouvoirs de police en toute sécurité.

« Votre mandat est riche, passionnant mais aussi difficile. Sachez que vous n'êtes pas seuls et que nous avons les meilleurs experts dans vos domaines de compétences. Nous sommes là aussi, partie civile, lorsque vous êtes agressés et encore là pour défendre les intérêts du bloc communal afin que les communes ne

soient pas saignées à blanc dans le cadre du redressement des finances publiques et rappeler que la commande publique, c'est la vie de nos communes et des entreprises locales » a renchéri Véronique Pouzadoux, vice-présidente nationale.

Parmi les interlocuteurs privilégiés des maires, la direction départementale des finances publiques (DDFIP). Son directeur, Arnaud Cochet, a évoqué quelques dossiers incontournables comme l'achèvement du compte financier unique ; la volonté d'en finir avec le chèque comme moyen de paiement (7 % des paiements mais 1 % des recettes des collectivités) ; ou encore la généralisation de la facture électronique en septembre 2026.

Éric Serfass, procureur de la République a, lui, dressé, dans les grandes lignes, les obligations du maire, officier d'état civil et officier de police judiciaire, dans la prévention de la délinquance et le signalement de délit. Le trafic ; les violences intrafamiliales ; les violences routières, la cybercriminalité, le respect des règles de la commande publique et de la concurrence, la protection des élus sont des sujets de préoccupation constants.

Le récent scandale des violences et abus sexuels dans les centres de loisirs à Paris a conduit à rappeler que les élus devaient faire preuve de vigilance : « Tout n'est

pas sur le bulletin n°2 du casier judiciaire. Via les services préfectoraux, vous avez accès au Fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (Fijais), faites-le ! »

## Une journée pleine d'enseignements

Enfin, Anne Frackowiak-Jacobs, préfète du Puy-de-Dôme, a réaffirmé l'importance du « couple maire-préfet » : « C'est une relation fondamentale que je m'attacherai à faire prospérer. Le contrôle de la légalité n'est pas là pour sanctionner mais pour protéger les administrés en les assurant du respect de la loi et des règlements, et protéger les élus, d'un risque de contentieux. »

Pour la représentante de l'État, quatre défis doivent être relevés. Celui de la sécurité de l'ensemble des concitoyens et des élus. Le 2 e défi est celui de l'attractivité des territoires. Pour contribuer au redressement de l'État, les dotations sont en baisse sur la Dsil (dotation de soutien à l'investissement local) et le fonds vert. « Il faut avoir une vision à long terme de vos communes et la construire en début de mandat. Le 22 juin, nous organisons un comité local des territoires, vous y apprendrez beaucoup de choses. Venez ! », leur a-t-elle dit.

Le 3 e défi sera celui de la gestion de l'eau. Au risque d'être impopulaire, la préfète a martelé que

« l'eau n'est pas assez chère dans certains territoires si nous voulons en disposer en qualité et quantité suffisante, alors que 50 % se perdent dans des réseaux qui fuient ». Enfin le 4 e défi sera celui de l'accompagnement des administrés vers le tout numérique.

Au terme de cette journée, Sandrine Izambart, nouvelle maire de Mauzun, petite commune de 140 habitants, repart avec les idées plus claires sur certains points. « J'étais conseillère et ad-

jointe auparavant mais en devenant maire, l'engagement et les responsabilités ne sont pas les mêmes. J'ai pris une piqûre de rappel sur les règles de la commande publique qui évoluent sans cesse et j'ai beaucoup appris sur les pouvoirs de police du maire. Je ne savais pas que je pouvais être tenue responsable d'une morsure causée par un chien errant ou parce qu'une personne s'est ou a été blessée en descendant d'un trottoir parce que la haie d'un particulier débordait. Je pense aussi que je vais

devoir écrire au propriétaire du château de Mauzun qui est en ruine, pour qu'il en interdise l'accès aux promeneurs. Quoi qu'il en soit être maire, c'est formidable ! On est dans la vie ! Aujourd'hui, j'ai rencontré des élus d'autres territoires et pris plein de contacts ! » l

geraldine.messina@centrefrance.com ■

